



# RAPPORT

*de la commission sociale et culturelle*

au

CONSEIL GÉNÉRAL

concernant

**LE BUDGET 2019  
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à six reprises pour l'examen du budget 2019 de la Ville de Sion. La commission a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale et du Président de la Municipalité le 24 octobre 2018 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Pour l'examen du budget 2019, la commission a siégé dans la composition suivante

**Président :** Mirailès Christian

**Vice-président :** Juillerat Olivier

**Rapporteur :** Amos Jérôme

**Membres :** Guex Johanne  
Gianadda Isabelle  
Pfister Brigitte  
Mukuna Akanga  
Pallara-Paladini Chantal  
Schüpbach Pierre  
Stalder Thierry

**Suppléants :** Dubuis Alexandre  
Pallara Juan  
Moren Jean-Philippe

Document de travail à l'usage du Conseil général

## I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

Le projet de budget 2019 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement sur les subventions accordées dans les domaines sociaux et culturels.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 11 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2019 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général

## II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

### Dicastère 0

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Personnel</b>	<b>45</b>

#### Question 1

Nous constatons qu'il y a une augmentation de personnel régulière annuelle. Est-ce que la commune a une politique à moyen/long terme sur l'engagement du personnel ?

#### Réponse

Non, la commune n'a pas établi de planification à moyen-long terme sur l'engagement de personnel. L'exécutif répond aux besoins des services et à l'évolution démographique et géographique de la Ville dans le respect des exigences budgétaires.

#### Remarque de la commission

La CSC prend acte que les demandes d'augmentation de personnel sont examinées en fonction des tâches et des besoins des services. Ce qui démontre la bonne gestion du personnel.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>304</b>	<b>Hautes écoles</b>	<b>93</b>

#### Question 2

Sion paie 3'000'000 pour les hautes écoles et les communes environnantes nous paient 3.- par habitants seulement. De manière globale, est-ce que la participation des autres communes pourrait être revue à la hausse ? (Ex : nouvelle route de Savièse, piscine, patinoire...)

#### Réponse

Premièrement, concernant les hautes écoles, les articles 5 et 6 de la loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges du 11 novembre 1999 prévoient que les communes de la région peuvent convenir d'une répartition de cette contribution.

Sur la base de ces dispositions légales, la Ville de Sion facture Fr. 3.- par habitant à l'ensemble des communes des 3 districts (Sion-Hérens-Conthey) formant l'Association régionale de Sion (ARS).

Cette contribution est toutefois bien maigre eu égard des contributions que nous payons pour les hautes écoles (HES + EPFL).

Deuxièmement, en ce qui concerne les charges de centralité assumées par la Ville de Sion, notamment, dans les domaines de la culture, du sport, des transports publics, etc., seules des conventions intercommunales nous permettraient de refacturer une partie de ces prestations.

La Municipalité s'emploie auprès des communes voisines pour faire reconnaître ses charges de centralité. Pour appuyer cette démarche, nous allons prochainement mandater un bureau de spécialistes en la matière pour analyser nos charges de centralité.

#### **Remarque de la commission**

*La ville de Sion supporte une grande partie des charges de centralité et il est difficile de les faire reconnaître aux communes environnantes. La CSC se réjouit du retour du rapport et encourage pleinement la commune dans sa démarche de mettre en place une péréquation financière intercommunale.*

#### **Question 2.2**

Sans remettre en cause l'utilité des nombreuses études que l'on trouve au budget cette année, la CSC s'interroge sur les montants investis et sur les résultats de celle-ci. Se réalisent-elles ? (Ex : place de la Planta, piscine de la Blancherie, passerelle sur/sous la gare)

#### **Réponse**

-----

#### **Remarque de la commission**

*La commission regrette de ne pas avoir eu de réponse écrite de la commune. Lors de la rencontre avec le président, nous avons pu échanger sur le sujet et comprenons la nécessité de faire des études et demandons à la commune d'avoir une gestion rigoureuse de celles-ci.*

## **Dicastère 1 : Administration générale & Finances**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>110.301</b>		<b>56</b>

#### **Question 3**

Quel est le salaire du juge et vice juge de commune ? Quel est le nombre d'affaires traitées par ceux-ci annuellement ?

#### **Réponse**

Il faut rappeler que l'autorité judiciaire communale (juge, vice-juge et greffiers) est rétribuée sur les affaires traitées qui sont d'environ 400 par année ; leur salaire n'est donc pas fixe et il dépend du nombre et de la nature des affaires traitées. L'enveloppe salariale pour l'ensemble du personnel judiciaire communal est d'environ Fr. 125'000.-.

#### **Remarque de la commission**

*La CSC n'a pas de remarque particulière.*

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>115.303</b>		<b>57</b>

#### Question 4

Est-ce que la cotisation perdure d'année en année ?

#### Réponse

Le coût des mesures compensatoires relatives au passage d'un système de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations sera comptabilisé en charge au gré des départs à la retraite des collaborateurs et collaboratrices au bénéfice de ces mesures.

En complément, voici un extrait du message du conseil municipal au conseil général concernant la recapitalisation de la caisse de pensions de la Ville de Sion (mars 2014) :

#### Chapitre 8.3 Mesures compensatoires (page 18)

« Les montants des compensations, payés par les employeurs (en sus des coûts de la recapitalisation), via les charges sociales annuelles, sont déterminés à la date du changement de primauté, mais ne sont crédités sur les comptes épargne des assurés concernés qu'au moment de l'ouverture du droit aux prestations et ne sont pas dues en cas de sortie d'un assuré avant l'ouverture du droit à une rente. »

#### Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>150.322</b>		<b>60</b>

#### Question 5

La CSC note une diminution de 700'000.- des intérêts à payer. Quelle est la politique de la ville au niveau de l'endettement et de la charge d'intérêt à long terme ? Malgré cette diminution, nous constatons que le taux d'endettement par habitants est en constante augmentation.

#### Réponse

Bien évidemment, la Municipalité souhaite recourir aussi rarement que possible à du financement externe.

Ces dernières années, nos marges d'autofinancement ont permis de financer intégralement les coûts liés à la rénovation de nos infrastructures existantes. A contrario, avec des degrés d'autofinancement variant entre 80 et 90%, la création de nouvelles infrastructures (Port Franc, EPFL, HES, crèche-nurserie des Châteaux, etc.) ont été financées, pour une petite partie, par du financement externe.

#### Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière mais remercie M. Dondainaz pour les explications claires et précises à ce sujet.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>150.366</b>		<b>60</b>

**Question 6**

Diminution de 20'000.-. A quoi est due cette diminution ? La CSC soutient totalement la démarche des bons offerts aux élèves.

**Réponse**

Les chèques sont délivrés à l'ensemble des enfants en âge de scolarité enfantine et obligatoire domiciliés légalement sur le territoire communal.

[http://www.sion.ch/dl.php/fr/5b169cfa8503a/finances\\_directives-utilisation-2018-2019.pdf?highlight=ch%E8ques+scolaires](http://www.sion.ch/dl.php/fr/5b169cfa8503a/finances_directives-utilisation-2018-2019.pdf?highlight=ch%E8ques+scolaires)

Le budget 2019 a été revu quelque peu à la baisse pour être en concordance avec l'utilisation effective des chèques (comptes 2017 = Fr. 601'229.95).

**Remarque de la commission**

La CSC relève que le 95% des chèques pour le matériel scolaire est utilisé. En ce qui concerne le sport et la culture seul 65% sont utilisés.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>150.424</b>		<b>60</b>

**Question 7**

Pourquoi le conseil communal a-t-il vendu ce terrain ? De manière générale, quelle est la politique foncière de la ville ?

**Réponse**

Les conditions de vente étant réunies pour assurer un développement harmonieux et contrôlé de ces parcelles, le conseil municipal a décidé de vendre la parcelle de l'ancienne voirie à la CAPAV.

Cet objet a d'ailleurs été accepté à l'unanimité du conseil général lors de la séance plénière du 19.06.2018 (cf. message du conseil municipal au conseil général).

Politique foncière

La Ville est en train d'établir cette dernière, à ce jour on répond aux demandes et propositions reçues.

**Remarque de la commission**

La CSC prend acte qu'une politique foncière est en train de se mettre en place et se réjouit de la voir aboutir très rapidement.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>154.481</b>		<b>61</b>

**Question 8**

Que représente ce prélèvement sur les financements spéciaux ?

### Réponse

Ce prélèvement correspond à l'écart entre les charges et les revenus du compte à financement spécial du culte.

Pour être complet, la fortune au bilan de ce centre d'activité s'élève à Fr. 271'696.05 au 31 décembre 2017.

### Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

## Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	<b>Fonctionnement</b>	<b>260.365</b>		<b>82</b>

### Question 9

La CSC aimerait bien avoir plus de détail sur ces subventions. Par exemple, pourquoi la subvention du Dôme n'apparaît pas dans l'éducation ? Comment sont attribués et utilisés les 90'000.- du Terroir Urbain, les 120'000.- de la promotion touristique ainsi que les 80'000.- pour le développement économique ?

### Réponse

Ce projet étant aussi lié à une exploitation pour le grand public, familles et touristes. Sa dimension touristique est évidente.

Utilisation budget terroir urbain :

- Soutien à des événements labélisés STU (Sion fête du Goût, Jardin des vins, grand marché de Pâques, .....), communication, actions promotionnelles et création de nouveaux produits.

Utilisation budget promotion touristique :

- Soutien à des événements (marché de la vieille ville, marché de Noël, chemin des crèches et fondation du château de Tourbillon), soutien pour le lancement de nouveaux produits touristiques.

Utilisation budget promotion économique :

- Soutien à des projets favorisant l'économie (tels Tedex, lancement du site living in Sion, etc) soutien des livraisons Dring Dring afin de favoriser le commerce local.

### Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

## Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.309</b>		<b>96</b>

### Question 10

Que représentent ces charges de personnel, et pourquoi ont-elles diminué de 3'500.- ?

### Réponse

Il s'agit des frais de formation professionnelle. En 2018, la Ville de Sion a exceptionnellement participé financièrement à une formation continue de la déléguée culturelle à l'IDHEAP. Le budget 2018 pour la formation professionnelle s'élevait à Fr. 5'000.- en 2018 ; en 2019, il se montera à Fr. 2'000.-.

### Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.365</b>		<b>96</b>

### Question 11

Pourquoi une baisse de subvention à la culture ?

### Réponse

Globalement, cette rubrique a baissé de Fr. 11'300.- par rapport au budget 2018. En termes de subventions (cf. p. 257 et 258 du budget), les deux changements principaux sont les suivants : une diminution de Fr. 10'000.- pour la Fondation Sion Violon Musique et la suppression de la subvention pour l'entretien et la valorisation du bâtiment de la Ferme-Asile (Fr. 50'000.-), baisse compensée partiellement par une augmentation de Fr. 25'000.- de la subvention ordinaire.

De manière globale, les subventions versées par la culture (320.365 et 320.366) ont augmenté de Fr. 43'700.- par rapport au dernier budget.

### Remarque de la commission

La CSC a pris acte de la baisse de subvention pour les institutions privées et constate qu'elle est compensée par une augmentation des subventions pour les personnes physiques.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.366</b>		<b>96</b>

### Question 12

Pourquoi la commune ne suit pas la recommandation de l'Etat de 20% de subventionnement ?

### Réponse

Le rôle des communes, selon la nouvelle loi cantonale, est de mettre à disposition les locaux nécessaires pour l'enseignement et d'attribuer une subvention volontaire sur la base des coûts reconnus.

La Ville de Sion souhaite que toutes les communes du district participent à la même hauteur (idéalement 20%) pour l'écolage des élèves du Conservatoire et de l'EJMA. Dans l'attente d'un accord avec les villes et communes environnantes, la Ville de Sion a simplement doublé la subvention par élève pour 2019 (en passant de Fr. 100.- à Fr. 200.-).

#### Remarque de la commission

La CSC a été heureuse d'apprendre qu'une solution temporaire a été trouvée pour 2019-2020 grâce à l'aide de la Loterie Romande et que la subvention aux élèves sédunois a été doublée. La municipalité s'est engagée à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation pour les parents d'élèves sédunois durant cette période. La CSC y sera attentive. La CSC souhaite que la ville de Sion atteigne les 20% recommandés par la loi cantonale à partir de 2020.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>3</b>	<b>Investissement</b>	<b>308.50</b>		<b>201</b>

#### Question 13

La ville n'investit plus depuis plusieurs années dans le bâtiment de l'école primaire des Collines, que va devenir ce bâtiment ?

#### Réponse

La ville de Sion investit toujours dans le bâtiment des classes 1H- 8H des Collines. Ainsi, depuis 2016, plus de Fr 200'000.- ont été engagés pour divers travaux d'entretien. De gros investissements ont cependant été suspendus.

Au niveau de la scolarité obligatoire, la ville de Sion n'aura plus besoin de ces locaux, vu que ses classes déménageront dans les locaux actuellement occupés par l'ECCG-EPP (école de commerce et de culture générale, école pré-professionnelle). Ce déménagement est prévu dès le départ de l'ECCG-EPP dans les locaux du lycée collège de la Planta, une fois le nouveau collège construit (2022, 2023 ?).

Différentes utilisations futures du bâtiment des Collines sont actuellement à l'étude au niveau de la ville.

#### Remarque de la commission

La CSC se réjouit qu'une nouvelle affectation du bâtiment soit décidée afin que les investissements adéquats puissent être menés.

## Dicastère 4 : Affaires sociales

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>401.366</b>		<b>110</b>

#### Question 14

La commission suit attentivement l'évolution de l'augmentation de l'aide sociale. Y a-t-il des solutions envisagées ou envisageables par la commune pour pallier cette augmentation ?

### Réponse

Conformément à la présentation effectuée au Conseil Général le 2 octobre dernier, cette préoccupation est amplement partagée par le Conseil Municipal et le dicastère des affaires sociales.

Il peut être considéré avec le recul des 10 mois de 2018 que les raisons de cette augmentation sont à considérer plus particulièrement au niveau de la durée moyenne d'aide sociale en progression, de la structure des ménages (1 personne = + 40%) et des catégories d'âge (+ 45 ans).

Parmi les mesures mises en œuvre à court terme, il est notamment question d'efforts particuliers sur l'activation et le controlling.

A ce propos, il peut être énuméré les points suivants.

- Mise en place de procédures claires et uniformes afin de viser l'équité de traitement et une application optimale des normes. Deux collaboratrices ont une décharge pour établir les procédures et les insérer dans le programme informatique de démarche qualité. Fin 2018, tout le personnel du service va être formé sur le programme pour pouvoir profiter de ces procédures communes.
- Controlling renforcé : le CMS a mis en place des procédures de contrôles internes liés au paiement ; non seulement des budgets d'aide sociale, mais également de toutes les factures payées par la commune. Exemple
  - o Frais dentaires : contrôle systématique des frais sur l'année (non-prise en charge si frais trop importants sur l'année)
  - o Frais médicaux : contrôle assidu de toutes les factures médicales (rendez-vous manqués, médicaments non pris en charge, hors liste...)
  - o Contrôle des primes trop élevées par rapport à la subvention cantonale
  - o Suivi des loyers trop élevés (demande de déménagement, aide sociale réduite)
- Gestion et suivi des abus d'aide sociale : les assistants sociaux ont une bonne vision des situations d'abus d'aide sociale. Lors de suspicions, les situations sont annoncées au service cantonal de protection des travailleurs. Une sanction et une

demande de restitution sont mises en place systématiquement, ainsi qu'une dénonciation au ministère public.

- Demande de remboursement d'aide sociale : démarche systématique après 3 mois d'interruption des aides sociales.
- En 2018, renforcement soutenu de l'insertion sur le 1er marché de l'emploi : le coordinateur en insertion a élargi son réseau de collaboration avec des entreprises du 1er marché, de nombreux stages sont mis en place ainsi que des AITS débouchant sur des engagements (CDD ou CDI).
- Renforcement des collaborations avec l'ORP.
- Vision à long terme pour la formation des jeunes : le coordinateur en insertion a ainsi pu éviter deux ruptures d'apprentissage en septembre.
- Application strictes des normes, notamment en matière de dette alimentaire descendante et ascendante, d'obligation d'entretien (par exemple dans les cas de placement mineurs), dessaisissement de fortune, etc.
- Prévention : toutes les situations annoncées au service, sont désormais reçues par une assistante sociale (nouveau système accueil), qui peut orienter dans le réseau, veiller précocement au principe de subsidiarité et/ou réagir avant le dépôt d'une demande d'aide sociale.

A titre complémentaire, la Ville de Sion souhaite mobiliser plus particulièrement les partenaires en amont de l'aide sociale (Assurance-chômage, Croix-Rouge, etc) qui peuvent intervenir plus précocement et avec d'autres moyens.

Enfin, les négociations avec l'Etat du Valais afin d'adapter le cadre légal, défavorable aux zones urbaines, se poursuivent.

#### **Remarque de la commission**

La CSC remercie le chef de service pour sa présentation et pour la réponse détaillée.

## **Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>601.318</b>		<b>132</b>

#### **Question 15**

Pourquoi y a-t-il une telle augmentation de budget entre 2018 et 2019 ?

#### **Réponse**

Les prestations de l'UTO pour l'élimination des déchets récoltés par les balayeurs de rue et les balayeuses sont enregistrées sous la rubrique 601.318 pour un montant de Fr. 200'000.-, ainsi que le coût du nettoyage des dépotoirs de rue pour un montant de Fr. 150'000.-.

L'augmentation constatée sur cette rubrique, soit Fr. 279'200.-, doit être pondérée par la diminution de la rubrique 601.390 (- Fr. 203'500.-)

#### **Remarque de la commission**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>608.437</b>		<b>137</b>

**Question 16**

Pourquoi y a-t-il une telle différence de budget entre 2018 et 2019 ?

**Réponse**

Le budget 2018 a été établi avant que le système de la facturation des amendes soit mis en place. Le budget 2019 a été établi sur la base des comptes 2017 et des prévisions 2018.

**Remarque de la commission**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>6</b>	<b>Investissement</b>	<b>603.365</b>		<b>264</b>

**Question 17**

Que représentent les postes : amélioration du bétail et aide à l'agriculture ?

**Réponse**

Par amélioration du bétail, il faut comprendre l'insémination du bétail. L'aide à l'agriculture comprend la lutte collective contre les mouches et les odeurs, dans les écuries.

**Remarque de la commission**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>6</b>	<b>Investissement</b>	<b>603.365</b>		<b>264</b>

**Question 18**

Association Grand Crû ville de Sion : que représente cette aide ?

**Réponse**

Cette aide représente un montant de Fr. 25'000.-.

**Remarque de la commission**

La CSC se demande si cette subvention a toujours lieu d'être, n'était-elle pas destinée à la création du label au départ ?

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>6</b>			<b>Général</b>	

**Question 19**

Pourquoi n'y a-t-il pas de subvention pour la protection de l'environnement ?

#### Réponse

Le Service des travaux publics dans sa globalité et dans la totalité des rubriques est en soi un service de protection de l'environnement car toutes les réalisations et actions se font dans le respect d'un environnement durable.

#### Remarque de la commission

La CSC n'a pas de remarque particulière.

### Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	<b>Investissement</b>	<b>701.</b>	<b>Pôle Musique</b>	<b>232</b>

#### Question 20

Que représente ces 300'000.- ? La CSC se demande s'il est prévu de réunir tout le pôle musical dans un seul bâtiment. (Nouveau ou réhabilitation d'un ancien bâtiment). Quelles institutions regroupe le pôle musical ?

#### Réponse

Ce montant comprend les frais d'études et de concours d'architecture, une fois déterminée l'option la plus favorable à la réalisation de ce pôle musical. Le budget est estimé pour un processus d'étude jusqu'à l'enquête publique. Les deux options privilégiées demeurent celles consistant à valoriser les bâtiments et le patrimoine existants, sur les sites des Collines (école primaire) et de la Sitterie (HEVs) après que ces locaux soient libérés de leur occupation actuelle.

Le pôle musical devrait réunir les 4 entités suivantes : Conservatoire cantonal, HEMU, EJMA et Harmonie municipale.

#### Remarque de la commission

La CSC soutient pleinement la création d'un pôle musical. Elle espère qu'une décision tombera rapidement quant à un lieu définitif pour accueillir ce pôle musical et s'interroge sur l'opportunité de budgétiser 300'000.- d'étude sur un projet dont la variante n'a pas encore été définie.

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>7</b>	<b>Investissement</b>	<b>701.50</b>		<b>231</b>

**Question 21**

Immeuble Ancien Hôpital : quelle est la situation, la rénovation de l'immeuble est-elle terminée ?

**Réponse**

Les travaux de réhabilitation de l'aile Sud et de l'aile Nord l'immeuble Ancien Hôpital sont terminés dans le cadre de « Espace Création ».

Pour le futur, dans une nouvelle affectation et une réhabilitation complète du bâtiment, une étude de faisabilité est en cours pour vérifier son potentiel d'accueil en vue d'accueillir le regroupement de l'administration communale. Le résultat devrait être connu à la fin de cette année.

**Remarque de la commission**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division n	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>7</b>	<b>Investissement</b>	<b>701.50</b>	<b>+ P232 701.61</b>	<b>231</b>

**Question 22**

La CSC aimerait avoir des précisions sur les investissements de la Ferme Asile.

**Réponse**

Le projet comprend la démolition / reconstruction d'une partie de l'aile Est de la Ferme Asile, ainsi que diverses adaptations mineures du bâtiment existant. Ces travaux visent essentiellement à accueillir une nouvelle cuisine de restauration, ainsi que les services et techniques annexes liés à cette exploitation.

L'investissement général est partagé entre la Ville de Sion, comme propriétaire du bâtiment, et la Fondation, en tant qu'utilisateur/exploitant. Les frais qui incombent à la Ville sont relatifs à la construction du bâtiment lui-même, ceux à charge de la Fondation comprennent l'ensemble des équipements d'exploitation (cuisine professionnelle, chambres froides, ventilations, etc.).

Le devis général détaillé établi par les mandataires laisse apparaître une quasi parfaite parité entre les montants à charge des deux institutions à hauteur d'env. Fr. 1'000'000.-- pour chacune d'elle.

**Remarque de la commission**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>7</b>	<b>Investissement</b>	<b>260.365</b>		<b>256</b>

**Question 23**

Que représente ce montant attribué à l'institut de recherche en ophtalmologie

**Réponse**

Ce montant correspond au remboursement du crédit LIM et au soutien financier de la commune site basé sur la loi en vigueur, soit une contribution communale de 10% des traitements du personnel.

**Remarque de la commission**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

## Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>8</b>	<b>Investissement</b>	<b>852.50</b>		<b>241</b>

**Question 24**

Où en est-on avec le projet de rénovation de la place de la Planta ?

**Réponse**

Le Conseil municipal a décidé de mettre en œuvre une commission interdicastères pour traiter de cet objet qui concerne tant les travaux publics, les bâtiments et constructions que l'urbanisme et la mobilité.

**Remarque de la commission**

La CSC n'a pas de remarque particulière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>8</b>	<b>Investissement</b>	<b>856.365</b>		<b>265</b>

**Question ?**

La commune est-elle satisfaite de l'augmentation de la fréquentation des bus avec l'augmentation de cadence ?

**Réponse**

L'augmentation très significative de la fréquentation des bus en relation avec l'augmentation de fréquence témoigne de la nécessité d'offrir une offre adéquate pour attirer de nouveaux usagers tout en créant une culture du « transport public » chez les plus jeunes.

Lignes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BS1-Chateauneuf	129'962	155'974	201'309	231'590	235'333	278'388	316'755	317'058
BS2-Hôpital	190'476	247'065	265'028	268'139	288'960	337'583	283'985	279'631
BS3-Gravelone	14'148	20'874	22'914	19'050	19'288	25'137	30'574	30'660
BS4-Uvrier	93'152	101'961	112'258	108'713	146'926	171'687	174'169	190'088
BS5-Bramois	112'076	114'534	116'568	200'837	210'652	255'799	393'938	471'531
<b>Total</b>	<b>538'814</b>	<b>640'408</b>	<b>718'077</b>	<b>828'329</b>	<b>901'159</b>	<b>1'068'594</b>	<b>1'199'421</b>	<b>1'288'968</b>

#### Remarque de la commission

La CSC est contente de voir que l'augmentation de fréquence est corrélée avec l'augmentation de fréquentation.

### Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9			<b>Général</b>	

#### Question ?

La CSC se demande si le festival Sion sous les étoiles reçoit une aide de la commune ?

#### Réponse

Cette manifestation n'est pas subventionnée par la Ville de Sion. Cependant, la Ville assure à titre gracieux diverses prestations par le biais des services municipaux pour des tâches telles que du nettoyage, de la préparation du site, etc. A ce titre, la Ville de Sion facture un forfait à LMP dans le cadre d'une convention de partenariat.

Cependant, comme pour d'autres manifestations, dans la perspective de stimuler l'utilisation des transports publics, le dicastère de l'urbanisme et de la mobilité soutient à hauteur de 50% la mise en place d'un service de bus navettes commandé par l'organisateur du festival. Ce soutien s'est monté à 5'450.- en 2018 et 5'000.- en 2017. Le soutien pour 2019 sera conditionné au bilan de fréquentation des éditions 2017 et 2018 à recevoir.

Pour rappel, dans le cadre du budget 2015, la CSC dans son rapport sur le même thème concluait : « la CSC apprécie ce soutien culturel qui, sans occasionner de subventions supplémentaires, offre une valeur ajoutée à la Ville de Sion ».

#### Remarque de la commission

La CSC soutient totalement la démarche de la ville. Elle souhaiterait cependant que ce type de subvention indirecte apparaisse dans la section « détail des subventions ».

### III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL


La CSC accepte le budget 2019 dans la version proposée.

La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2019.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des 11 membres présents, le budget 2019 de la Municipalité de Sion.

**Le président :**

Christian Mirailès



**Le rapporteur :**

Amos Jérôme



Sion, le 19 novembre 2018

Document de travail à l'usage du Conseil général

